

SYCOMORE EUROCAP

FCP de capitalisation
Catégorie AMF : Actions zone euro



RAPPORT DE GESTION AU 30.12.2011

Le présent rapport de gestion concerne la période du 31 décembre 2010 au 30 décembre 2011.

Objectif de gestion : L'objectif est de réaliser sur un horizon minimum de placement de cinq ans une performance supérieure à l'indice de référence DJ Euro Stoxx Total Return, tout en satisfaisant aux normes fixées pour les Plans d'Épargne en Actions.

Indicateur de référence : DJ Euro Stoxx Total Return, dividendes réinvestis. Lancé le 31 décembre 1991, cet indice mesure l'évolution des valeurs cotées dans les pays de la zone euro. Il compte environ 300 valeurs et utilise comme référence le flottant de chaque valeur afin de déterminer son poids dans l'indice.

Profil de risque : La stratégie mise en œuvre par l'équipe de gestion entraîne pour l'investisseur les risques suivants :

1. Le risque actions : le FCP est investi à hauteur d'au moins 75% en actions européennes et subit par conséquent les aléas des marchés d'actions. A ce titre l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les marchés d'actions sont particulièrement risqués, qu'ils peuvent connaître des périodes de fortes baisses pouvant durer plusieurs années et entraîner pour les investisseurs de lourdes pertes en capital.
2. Le risque de change : certaines valeurs éligibles au PEA pouvant être cotées dans une devise autre que l'euro. A ce titre l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP est soumis à un risque de change dans une limite de 10% de son actif au maximum.
3. le risque de taux et le risque de crédit, du fait de la possibilité pour le FCP de détenir des titres de créances et instruments du marché monétaire, dans une limite de 25% de son actif au maximum.

Le présent rapport de gestion n'a pas été visé par le commissaire aux comptes de l'OPCVM.

CHANGEMENTS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Suppression de la possibilité d'une surexposition du portefeuille aux marchés d'actions via des instruments dérivés ou intégrant des dérivés :

Les investissements en instruments dérivés ou intégrant des dérivés ne peuvent plus conduire à une surexposition du portefeuille aux marchés d'actions. L'exposition à ces marchés pouvait théoriquement atteindre 150% de l'actif mais n'avait jamais été utilisée. Seul le recours à des emprunts d'espèces, dans le cadre de la gestion de la trésorerie du fonds, pourra temporairement porter l'exposition du fonds aux marchés d'actions à 110% maximum.

Suppression de la possibilité d'investir dans certaines catégories d'OPCVM

Afin d'assurer la conformité du FCP aux nouvelles règles de gestion des OPCVM coordonnés telles qu'issues de la directive n° 2009/65/CE (dite « UCITS IV »), le FCP ne peut plus investir dans les catégories d'OPCVM suivants qui figuraient auparavant au prospectus : OPCVM d'OPCVM, OPCVM nourriciers, OPCVM bénéficiant d'une procédure allégée, OPCVM contractuels, OPCVM à règles d'investissement allégées avec ou sans effet de levier, OPCVM de fonds alternatifs.

Abandon du prospectus simplifié au profit du document d'information clé pour l'investisseur (« DICI »)

Conformément aux nouvelles dispositions légales et réglementaires telles qu'issues de la directive n° 2009/65/ CE (dite « UCITS IV »), le prospectus simplifié du FCP est remplacé par un document d'information clé pour l'investisseur, joint à la présente lettre. Le DICI a vocation à présenter de façon plus synthétique les informations essentielles au porteur pour lui permettre de prendre ses décisions d'investissement en connaissance de cause et doit également permettre une meilleure comparabilité entre les caractéristiques des OPCVM européens.

Ces modifications ont pris effet à compter du 16 Novembre 2011.

Création d'une nouvelle catégorie de parts :

Une catégorie de parts « D » a été créée, selon les caractéristiques suivantes :

	Parts D
Frais de gestion fixes	1.00% TTC
Commission de surperformance	25% TTC au-delà de l'indice Euro Stoxx Total Return (dividendes réinvestis)
Commission de souscription	7% TTC
Commission de rachat	Néant
Affectation des résultats	Distribution d'un coupon annuel le dernier jour de bourse du mois de décembre

Cette modification a pris effet à compter du 29 décembre 2011.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Après avoir évolués au sein d'un intervalle relativement étroit au cours du premier semestre, les marchés actions ont finalement décroché au cours de la seconde partie de l'année pour finir en forte baisse. En effet, au cours de l'été, des signes de ralentissement de l'économie américaine, couplés à la dégradation de la note de crédit de sa dette souveraine, ont entraîné les marchés à la baisse. A ce catalyseur initial, s'est ajoutée la crise de la zone Euro, amplifiée suite à la dégradation de la situation en Grèce et aux risques de contagion, aux autres pays européens d'une part, ainsi qu'au système bancaire d'autre part.

Dans ce contexte, le fonds Sycomore Eurocap a réalisé une performance de -12.2% (part I), contre -15.2% pour l'indice Euro Stoxx TR. Par rapport à son indice de référence, l'essentiel de la surperformance du fonds est attribuable à l'allocation sectorielle, et notamment à une surexposition aux valeurs des industries pétrolières et du secteur de la santé, traditionnellement plus défensives.

Les valeurs qui ont le plus fortement contribué à la performance sont Sanofi (+1%), ENI (+0.4%), Rhodia (+0.4%), Ferrovial (+0.4%), et Total (+0.4%). A l'inverse, les contributeurs négatifs sont Unicredit (-1.5%), BNP Paribas (-1.2%), Société Générale (-1%), Thyssenkrupp (-0.9%) et Allianz (-0.8%).

A la fin de la période, les 5 principales lignes sont : Sanofi-Aventis (6% du fonds), Total (5%), BMW (4.9%), Wolters Kluwer (3.8%), et ENI (3.8%).

Sur l'exercice, Sycomore Eurocap enregistre les performances suivantes :

Catégorie de parts	Performance sur l'exercice	Performance de l'indice Euro Stoxx TR
A	-12.57%	-15.22%
I	-12.24%	-15.22%
R	-12.93%	-15.22%
D	-	-

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	Au 31 décembre 2010			Au 30 décembre 2011			
	A	I	R	A	I	R	D
Nombre de parts	273 897	3 023 203	228 719	190 300.4	3 491 588.6	152 260.9	101
Valeur de la part	131.76 €	134.91 €	127.41 €	115.18 €	118.37 €	110.92 €	118.38 €
Actif net total	473 121 729.27 €			452 141 007.60 €			

INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Au 30 décembre 2011, le FCP détenait des parts ou actions des OPCVM suivants :

- Sycomore L/S Market Neutral X
- Sycomore L/S Opportunities X
- Sycomore Smallcap X
- Synergy Smaller Cies X
- Sycomore Sel. Responsable I

POLITIQUE EN MATIERE DE DROITS DE VOTE

Sycomore Asset Management tient à la disposition des porteurs un document intitulé « Politique de vote », qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM dont elle assure la gestion.

PROCEDURE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Sycomore Asset Management sélectionne et évalue les intermédiaires avec lesquels elle est en relation, pour ne retenir que ceux offrant la plus grande efficacité dans leur domaine d'intervention.

A cette fin, un comité de sélection se réunit au moins une fois par an pour évaluer les performances des intermédiaires déjà sélectionnés et décider de la sélection de nouveaux partenaires.

Le dernier comité de sélection s'est tenu 14 décembre 2011.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Sycomore Asset Management a conclu des accords écrits de commission partagée permettant une distinction entre le service d'exécution d'ordres et le service d'aide à la décision d'investissement. A ce sujet, vous pouvez consulter sur notre site internet le document intitulé "Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation", qui précise pour 2011 la clé de répartition des frais inhérents à ces services.

* * *

SYCOMORE ASSET MANAGEMENT S.A.

24-32, rue Jean Goujon

75008 Paris

Tél. : 01.44.40.16.00

Fax : 01.44.40.16.01

E-mail : info@sycomore-am.com